[INSÉRER LE NOM DE LA PREMIÈRE NATION]

**PRÉAVIS D’UN PROJET DE LOI SUR L’EMPRUNT DE CAPITAL À LONG TERME**

**ET INVITATION À PRÉSENTER DES OBSERVATIONS [ET PRÉAVIS DE L’ASSEMBLÉE PUBLIQUE]**

**LE PRÉSENT PRÉAVIS** est donnéconformément aux *Normes établissant les critères d’agrément des lois sur l’emprunt de fonds des premières nations (2016)*, établies par la Commission de la fiscalité des premières nations en vertu de l’article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGFPN »). La [insérer le nom de la Première Nation] se propose d’édicter la *Loi sur l’emprunt de capital à long terme de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* *(20\_\_\_)* (le « projet de loi »).

DESCRIPTION DU PROJET DE LOI : Il s’agit d’une loi sur l’emprunt de capital à long terme édictée en vertu de l’alinéa 5(1)d) de la LGFPN. Le projet de loi autorise la Première Nation à emprunter [indiquer le montant $] de l’Administration financière des premières nations pour une période de [indiquer le nombre d’années] ans. L’emprunt a pour objet de financer un projet d’infrastructure qui servira à la prestation de services locaux sur les terres de réserve, à savoir

[donner une brève description du projet et indiquer le secteur de la réserve à desservir, s’il ne s’agit pas de la réserve entière.] Les détails du projet sont présentés dans le plan de projet en date du [indiquer la date].

Une copie du projet de loi peut être obtenue de la Première Nation à l’adresse indiquée ci-dessous. Le plan de projet peut être consulté au bureau de la Première Nation à l’adresse indiquée ci-dessous.

OBSERVATIONS ÉCRITES : Le Conseil de la Première Nation invite les intéressés à présenter des observations écrites au sujet du projet de loi. Si vous souhaitez présenter des observations écrites, elles doivent être reçues par la Première Nation à l’adresse indiquée ci-dessous au plus tard à [indiquer l’heure], le [indiquer la date limite qui est postérieure d’au moins 30 jours à la date du présent avis]. Le Conseil prendra en compte toutes les observations écrites reçues conformément au présent préavis avant d’édicter le projet de loi.

[*Remarque : Si le Conseil décide de tenir une assemblée publique, le préavis doit faire mention des date, heure et lieu de celle-ci. Le libellé suivant peut être utilisé :* assemblée publique : Le Conseil de la Première Nation étudiera le projet de loi lors d’une assemblée publique qui aura lieu à [indiquer l’heure], le [indiquer la date], à [indiquer le lieu].

ADDRESSE ET PERSONNE-RESSOURCE : Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus de renseignements sur le projet de loi, le plan de projet ou le présent préavis [ou l’assemblée publique], veuillez communiquer avec [insérer le nom/titre], à [indiquer l’adresse], par téléphone au [indiquer le numéro] ou par courriel à [indiquer l’adresse électronique].

Fait le : [indiquer la date du préavis]